

Madame, Monsieur,

Vous détenez des avoirs d'épargne salariale en compte sur un ou plusieurs Fonds de la gamme ECUREUIL (FCPE Ecureuil Motivation, Sécurité, Rendement, Croissance et I.E. Dynamique solidaire).

A ce titre, nous vous informons que le Conseil de Surveillance de chaque Fonds ECUREUIL réuni le 11 mars 2010 a décidé la fusion de chaque Fonds dans le Fonds équivalent de la gamme AMPLITUDE. Cette évolution de la gestion de vos FCPE s'inscrit dans le cadre de la rénovation de la gamme des FCPE de vos Plans d'épargne, qui répond aux objectifs suivants :

- une meilleure lisibilité des allocations d'investissements dans les Fonds ;
- une diversification de certains profils de risques ;
- une rationalisation des coûts de gestion supportés par les Fonds.

Les modalités et les objectifs de gestion de cette opération sont décrits ci-joint dans la « Lettre aux porteurs » accompagnée de la notice d'information du fonds d'arrivée (information pour chaque Fonds dans lequel vous détenez au moins une part).

Une nouvelle part (appelée part B) a été créée dans chaque FCPE Amplitude pour recevoir les avoirs transférés de chaque FCPE de la gamme Ecureuil :

Fonds de départ	Fonds d'arrivée (*)
Ecureuil Motivation	Motiv'Epargne part B
Ecureuil Sécurité	Amplitude Court terme part B
Ecureuil Rendement	Amplitude Rendement part B
Ecureuil Croissance	Amplitude Croissance part B
Ecureuil I.E. Dynamique solidaire	Amplitude Dynamique solidaire part B

() Ces nouveaux supports seront désormais vos Fonds de référence pour toutes opérations (versement, arbitrage, rachat).*

Cette opération sera réalisée sans frais sur la valeur liquidative du vendredi 18 juin 2010 (l'intégralité du montant de vos avoirs sera transféré sur les nouveaux Fonds et converti en nombre de part B créées à cette occasion). Vous recevrez un relevé récapitulatif de cette opération dont vous trouverez le détail sur le site de Fongepar www.fongepar.fr

Aucune autre opération sur votre compte (versement, arbitrage, rachat) ne pourra être réalisée à cette date de valorisation (le cas échéant elles seront traitées sur la VL du vendredi 25 juin 2010).

Cette opération ne change en rien vos relations avec Fongepar qui continue d'assurer la gestion financière et administrative de vos opérations d'épargne salariale sur les nouveaux FCPE proposés (versements, arbitrages, demandes de déblocages), selon les conditions actuelles prévues dans vos accords d'entreprise et la convention de tenue des comptes.

L'ensemble des équipes de Fongepar reste à votre entière disposition. En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

FONGEPAR
Votre teneur de comptes